

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 FEVRIER 2009**

Membres présents : **TOURNABIEN** Marc, maire.

LESIEUR Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, **CHOMAZ** Josiane, adjoints ; **BOIS** Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier, **DELANGRE** Martine, **GROS** Danielle, **LEFEVRE** Franck, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

Membres absents excusés: , **DALLA COSTA** René (procuration à **RAVIER** Marc), **TRIBAL** Marie-Josée, **VALENZANO** Martine (procuration à **LESIEUR** Evelyne).

Secrétaire de séance : **LESIEUR** Evelyne.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2008

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2008

2. Approbation des délibérations du CCAS

Marcel Bochet nous fait part des propositions de la commission communale d'actions sociales qui s'est réunie le 20 janvier 2009 :

Avis favorable à l'hébergement en foyer de jour d'un adulte handicapé.

Proposition d'une avance pour le logement de 480 euros versée directement au propriétaire. Le bénéficiaire s'engage à rembourser dès février 2009 sur 4 mois.

La commission nous informe que :

l'Etat propose une prime au fuel de 200 euros. Elle s'adresse aux ménages non imposables ayant été livrés en fuel entre le 1^{er} juillet 2008 et le 31 mars 2009.

Pour en bénéficier, il faut faire parvenir avant le 30 avril 2009 à la trésorerie dont le ménage dépend, un formulaire rempli à retirer auprès du Trésor Public ou de la mairie ou télécharger sur www.service.public.fr (formulaires) ainsi que l'avis d'imposition sur lequel figure la mention « pas imposable à l'impôt sur le revenu » et une copie de la facture justifiant la livraison.

La téléalarme « Sérénétis » assure un lien en cas d'urgence 24h/24 et 7 jours sur 7. Elle est proposée aux résidents de St Julien Montdenis pour un coût mensuel de 23,65 euros.

La commission du CCAS prend en charge une partie du coût en fonction du revenu fiscal du bénéficiaire (année N-2 soit 2007 pour l'année 2009):

PERSONNE SEULE			COUPLE		
REVENUS ANNUELS EN €	PARTICIPATION		REVENUS ANNUELS EN €	PARTICIPATION	
	CCAS	BENEFICIAIRE		CCAS	BENEFICIAIRE
R ≤ 7500,53	75 %	25 %	R ≤ 12257	75 %	25 %
De 7500,54 à 11250,80	50 %	50 %	De 12258 à 13665	50 %	50 %
De 11250,81 à 14735,81	25 %	75 %	De 13666 à 25514	25 %	75 %

R ≥ 14735,82	0 %	100 %	R ≥ 25515	0 %	100 %
--------------	-----	-------	-----------	-----	-------

Le conseil, après délibération vote à l'unanimité pour les propositions du CCAS.

3. Demande de subventions DGE

La DGE ou Dotation Globale d'Équipement constitue une subvention de l'Etat.

Il s'agit de demander une subvention pour le chauffe-eau solaire des vestiaires du stade. 20m² de capteurs seront mis en place sur la toiture.

Le montant de la dépense subventionnable est de 18 340 €HT. Les subventions du plan soleil rassemblant le département, l'ADEME et la région ont déjà été demandées pour 12 838 € HT. La commune après délibération, vote à l'unanimité une demande de subvention complémentaire la plus élevée possible au titre de la DGE.

4. Engagements des dépenses avant le vote du budget

La commission des finances se réunit le 4 mars et le conseil votera le budget le 10 mars.

Cependant, nous avons quelques factures en attente de règlement et, sur vote du conseil, la commune peut engager en investissement jusqu'à 25% du budget de l'année précédente.

Il est impératif de décliner les opérations et leur montant:

Sur l'opération 118 : pour 2800 €, le bornage des terrains de Messieurs Casarin et Capucetti

Au chapitre 21 (2115) : 65 412 € pour l'achat de la maison de Mme Cosme

A l'opération 103 : 6700 € pour des travaux de voirie

A l'opération 523 : 8900 € pour l'électricité et la plomberie du vestiaire foot

A l'opération 101 : 2000 € pour la charpente métallique de la carrière à chevaux

A l'opération 148 : 3000 € pour la maîtrise d'œuvre des réseaux secs de Montdenis

Toutes ces opérations concernent le budget communal.

Nous avons également quelques opérations sur le budget de l'eau, à savoir :

Au chapitre 26 : 3000 € pour l'amortissement du syndicat SAEMM

Au chapitre 23 : 10 500 € pour la télégestion

A l'opération 100 : 3000 € pour la maîtrise d'œuvre de l'eau de Montdenis

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité l'engagement de ces dépenses

5. Versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le FCTVA nous est versé sur les investissements de l'année N-2, 2007 pour 2009.

La commune a déjà demandé le remboursement anticipé de 2007 et nous avons reçu 70% en janvier, le reste sera versé en juillet.

Pour la TVA de 2008, il est possible de demander le remboursement anticipé mais il faut tenir l'engagement d'investir 1 € de plus que l'année précédente. Comme il n'y a pas d'urgence, M. le maire propose d'attendre la circulaire d'application et ce point est reporté.

6. Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

M. le maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet et la suppression d'un temps non complet de 20h par semaine.

Actuellement, l'amplitude d'ouverture de la mairie au public est de 38h par semaine.

Aujourd'hui, pour 127,50 heures par semaine, les postes se répartissent comme suit :

2 adjoints administratifs à temps complet soit 70 h pour le secrétariat et l'accueil

2 adjoints administratifs à temps non complet soit 40 h pour l'accueil et les services techniques

1 adjoint d'animation à temps non complet soit 17h50 qui serait à supprimer

La proposition est la suivante :

3 adjoints administratifs à temps complet soit 105 h par semaine

1 adjoint administratif à temps non complet sur 20 h par semaine

Soit un total de 125 h par semaine

Le conseil, après en avoir délibéré vote à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif à temps complet et la suppression du poste d'adjoint administratif à temps non complet.

7. Indemnité de conseil au percepteur

La perceptrice étant absente, ce point est reporté à un prochain conseil.

8. Vente d'un lot à la ZAC du Pré de Pâques à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne

La communauté de Communes Cœur de Maurienne souhaite acheter un lot de 1018m² sur la PF3 à côté de la SOREA pour disposer d'une plateforme de 800m² afin d'installer une salle de serveurs informatiques. Le permis a été accordé et la CCCM l'a inscrit sur ses projets 2009.

Depuis janvier 2007, une délibération du conseil municipal a porté le prix du m² de terrain sur la ZAC à 15€, soit 800*15= 12 000€ auxquels seront ajoutés les frais de bornage. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil vote à l'unanimité la vente de cette parcelle à la CCCM.

M. le maire nous fait part du suivi de la zone ;

- cette année les ventes à Casarin, Capucetti, Truchet en plus de la salle serveur,
- la prolongation de la voirie sur la PF1 est programmée pour 2009 avec 2 mois de travaux

Possibilité d'une antenne de 60m pour desservir l'entreprise Casarin.

Une Dotation de Développement Rural (DDR) a été demandée et obtenue

-La parcelle de M. Inis est toujours en stand by. Il avait 4 ans pour construire et on approche du terme où il y aura une possibilité de lancer une procédure pour récupérer le terrain.

9. Acquisition d'une parcelle aux consorts Vignoud

Cette parcelle est située derrière la chapelle, rue de la Croix Blanche. Il s'agit de la parcelle 512 et celle-ci pose problème depuis l'élargissement de la rue de la Croix Blanche au moment où la commune a souhaité régler le foncier.

M. le maire explique que cette parcelle est un BND (biens non délimités) et que pour une partie, elle est un « bien sans maître » car la succession n'est pas réglée depuis plus de trente ans et où aucun successible ne s'est manifesté..

L'article 713 de la loi du 13/08/2004 liberté et responsabilités locales dit que les biens sans maître reviennent de droit aux communes et dans le cas où la commune ne le souhaite pas, à l'Etat.

Après délibération du conseil et procès-verbal pour prise de possession par la commune du bien sans maître, le notaire enregistre la démarche aux hypothèques et la commune paye les frais d'enregistrement. Le bien intègre le patrimoine de la commune.

Le conseil approuve la démarche et après délibération, vote cette procédure à l'unanimité.

La commune cherche également à acquérir la parcelle 514 où il reste un propriétaire inconnu.

La procédure à expérimenter pour cette parcelle 512 sera probablement à renouveler pour d'autres lieux sur la commune.

10. Création d'une régie de recettes pour la bibliothèque

La bibliothèque fonctionne avec des bénévoles mais sans statut associatif. Elle est considérée comme un service para-communal et encaisse des inscriptions.

Afin d'avoir une habilitation pour recevoir de l'argent que ce soit en liquide ou en chèque, M. le maire propose de créer une régie de recettes pour la bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité la création d'une régie de recettes pour la bibliothèque et celle-ci procédera à la nomination d'un régisseur.

11. Compte rendu de réunions

Jean-François Thiaffey nous fait part de la réunion qui s'est tenue le 26 janvier rassemblant les présidents des associations. Presque tous étaient présents. Il a été évoqué le projet de célébrer les 10 ans du jumelage avec Villarfocchiardo sur St-Julien-Montdenis en 2010. Le comité de jumelage s'est réuni le 13 janvier et souhaite connaître également les projets des italiens. Afin de limiter les coûts, le conseil propose d'associer la fête du jumelage avec la fête patronale.

La musique « l'écho ardoisier » fait un échange avec Villarfocchiardo cette année.

Le 15 mars l'association « ski et montagne » rejoint les italiens pour une journée aux Karellis. Jean-François Thiaffey propose que l'année prochaine, la réunion se termine par un moment de convivialité « galettes/boissons ».

Il nous fait part également de la prochaine réunion de la commission « vie associative » réunissant les élus pour débattre des subventions 2009 le 24 février prochain.

Le SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) s'est réuni le 30 décembre.

Bernadette Buffaz nous fait le compte rendu de la réunion en commençant par l'appel d'offres pour l'élimination des boues qui a permis de trouver la société la moins disante, à savoir Chambéry métropole pour 42,5 euros la tonne.

Suite à ce premier appel d'offres, le marché du transport a donné lieu à la consultation de 4 sociétés et c'est la société Dubois de Villargondran qui l'a emporté avec un montant de 300 euros/voyage entre l'usine et Chambéry.

Il a également été évoqué le bien fondé de l'achat d'un camion pour le curage des réseaux d'assainissement et Bernadette Buffaz demande quel est le coût pour St-Julien-Montdenis.

M. le maire évalue notre dépense à 3000 euros par an, ce qui risque de ne pas justifier l'achat d'un camion.

Elle nous fait part de l'arrêté de 2007 en application au 1^{er} janvier 2010 pour la pose de compteurs de débits pour les eaux usées. M. le maire fait remarquer que cela imposera de travailler sur la poursuite des travaux de mise en séparatif comme le préconise le schéma directeur d'assainissement.

La CCCM (Communauté de Communes Cœur de Maurienne) s'est réunie le 23 décembre.

L'ACA (Association Cantonale d'Animation) était invitée pour présenter l'association et demandait une augmentation de la subvention de 1,20 par habitant en 2000 à 1,70 par habitant en 2009. Avant augmentation, le bureau communautaire souhaite redéfinir les buts et la finalité de ce que le canton attend de l'association. Par conséquent, le bureau a pris acte de la demande de l'ACA et débattre de ce sujet prochainement.

M. Pierre-Marie Charvoz souhaite revoir la répartition de la dotation de solidarité communautaire et sollicite un audit.

Les tarifs de la halte garderie ont été revus pour 2009.

La commission d'appels d'offres a élu son président pour régularisation.

Il a été créé un poste d'agent contractuel pour l'habitat

Dans les questions diverses, il a été question du prêt d'un bus pour les associations sportives. Celui-ci serait porteur de publicité, or, le règlement du centre ville de St-Jean-de-Maurienne interdit la publicité.

Il a été noté la démission de M. Riccio, vice président à l'habitat

José Varésano fait un compte rendu pour le SIRTOMM : il nous fait part de l'attribution, pour la réhabilitation des locaux à Saint-Julien-Montdenis, des lots qui aura lieu le lundi suivant. La préparation du chantier durera 1 mois. Les travaux débuteront en mars.

Depuis le 1^{er} janvier, ce sont des camions qui assurent le transport des ordures ménagères à la place du train. Les coûts ont été divisés par 2, ils sont passés de 600 000 € avec le train à 300 000 € par la route.

C'est la société Sofratrans avec VGE (groupement d'entreprises) qui effectue ce transport mais l'appel d'offres a été contesté par une des sociétés et le Sirtomm a été mis en référé au tribunal administratif.

Un projet de déchetterie sur Hermillon pour soulager St-Julien-Montdenis est à l'étude.

José Varesano nous fait également part du besoin de modernisation et de réhabilitation du site de la déchetterie de St-Julien-Montdenis.

Marcel Bochet nous fait part de la réunion qui s'est tenue à la Provalière.

La Communauté de Communes Maurienne Galibier et le CCAS souhaitent reprendre la gestion de l'établissement de personnes âgées. Il y aura donc un nouveau règlement intérieur

et un transfert du personnel. Un contrat de séjour sera mis en place entre le canton de St-Michel-de-Maurienne et la commune de St-Julien-Montdenis.

La construction de 16 lits supplémentaires devrait se concrétiser pour passer de 48 à 64 lits.

Josiane Chomaz nous fait le compte rendu des 2 réunions communication qui se sont tenues les 7 et 30 janvier. Le journal a été finalisé pour sa distribution après la cérémonie des vœux, celle-ci a été préparée lors de la réunion du 7 janvier. La réunion du 30 janvier a permis d'en faire le bilan, 1300€ ont été dépensés pour la cérémonie des vœux. Le journal coûte 4000€, soit 4€ l'exemplaire.

Elle nous informe du travail très important sur le nouveau site pour le mettre en ligne; il devrait être consultable dans le courant du mois de mars. Une mise à jour en interne sera possible et Bernadette Buffaz, Josiane Chomaz, Franck Lefevre et Marc Tournabien ont suivi une formation pour tenir le site à jour.

12. Questions diverses

José Varesano demande où en est la viabilisation du terrain vers le Clos des Vignes car une personne aimerait construire à cet endroit :

Tout d'abord, il est prévu de réaliser un merlon de protection contre les bruits de la nationale et en hiver, il n'y a pas de matériaux.

Par contre, il serait important que la personne intéressée fasse une demande écrite.

Il pourrait se dégager 3 lots.

Enfin, il faudra prévoir au budget, l'arrivée des réseaux d'eau et d'électricité.

La mise en conformité des bâtiments pour l'accès aux personnes handicapées se poursuit. Pour la mairie et l'église, elle est déjà réalisée. La maison des jeunes est envisagée.

Un certain nombre de chaises sont à réformer au gymnase. Cette proposition sera faite au budget prochain, ainsi que le renouvellement des tables.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22h.